

Procédure Première demande d'aide financière Internet

Pour être fin prêt pour la rentrée scolaire, il est recommandé de faire votre demande d'aide financière à la mi-mai.

Sachez que vous devez avoir un code permanent complet (4 lettres suivies de 8 chiffres) pour vous créer un dossier Internet d'aide financière.

Si vous n'en avez pas, vous devrez remplir votre formulaire de demande d'aide financière papier.

Sachez que votre père/mère/conjoint/répondant doit se créer un dossier pour remplir leur déclaration.

Pour ce faire, ils auront besoin de leur NAS et de votre code permanent.

Allez sur le site Internet www.afe.gouv.qc.ca

SI VOUS N'AVEZ JAMAIS FAIT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

- Cliquez sur **Prêts et bourses pour études à temps plein**
- Cliquez sur **Mon dossier d'aide financière aux études**
- Cliquez sur **Choisir un profil**
- Cliquez sur **S'inscrire**
- Suivre **les étapes demandées pour une nouvelle inscription**

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN DOSSIER :

- Cliquez sur **Prêts et bourses pour études à temps plein**
- Cliquez sur **Mon dossier d'aide financière aux études**
- Cliquez sur **Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études**
- Cliquez **Choisir un profil**
- Choisissez **Étudiant**,
- Cliquez sur **Continuer**,
- Inscrivez votre **code permanent**,
- Inscrivez votre **mot de passe**,
- Cliquez sur **Connecter**
- Pour les parents et conjoints, suivre les mêmes instructions en Inscrivant votre **NAS**

***Assurez-vous :** De déposer en ligne tous les documents exigés par l'Aide financière aux études (vous trouverez la liste à la fin de votre demande).

Dans votre dossier, vous aurez principalement accès à :

Vos coordonnées : vous permet de modifier votre adresse, numéro de téléphone, adresse courriel et la langue de correspondance

Votre dossier en direct : vous permet de consulter : les actualités, avis, documents reçus, renseignements personnels, période d'admissibilité, endettement, prêt temps plein ou partiel ainsi que les duplicatas fiscaux.

Formulaires Temps plein : vous permet de faire ou de renouveler votre demande d'aide financière, de faire une déclaration de changement ou de remplir la confirmation des ressources financières (formulaire obligatoire que vous devrez remplir en septembre et en janvier)

Code de l'établissement du Cégep du Vieux-Montréal : 917000